

Edition N° 4199 du 27/01/2014

## Affaire Dr Brissot

### Deux testaments pour un seul héritage

La villa «Rêve de crabe» au cœur du litige

Réquisitoire attendu pour le 29 janvier

Des présumées victimes sortent de l'ombre

L'affaire attire et intrigue. Une villa «Rêve de crabe», située sur la corniche d'Aïn Diab, est au cœur d'une âpre bataille judiciaire autour du legs des Brissot (cf. L'Economiste du 25 et 30 décembre 2013). Ayant vécu toute leur vie au Maroc, Olga et Georges sont décédés respectivement en 2007 et 2011. Ce vieux couple sans enfants laisse derrière lui une grosse fortune et des présumés héritiers testamentaires.

Ces derniers, aux côtés d'autres personnes, sont au banc des accusés. Ils sont 7 au total. Certains comparaissent en état de détention préventive: Lotfi Benzakour, Mustapha Him et Belgacem Laghdaich. D'audience en audience, le public se fait de plus en plus nombreux à la salle 7 de la Cour d'appel de Casablanca. Mercredi 22 janvier, étaient présents bien sûr ceux qui sont venus soutenir leurs proches dans un procès où les charges pénales vont du crime d'association de malfaiteurs au faux et usage de faux en écriture, voire d'abus de confiance, d'escroquerie et de recel... L'assistance compte aussi des personnes qui se présentent discrètement à nous comme de présumées «victimes de spoliation de biens immobiliers». Ces gens-là n'ont pas de lien direct avec l'affaire du Dr Brissot. Mais expriment en aparté une colère sourde contre le système judiciaire, ses failles et les déceptions qu'il engendre. Le procès, qui a démarré le 18 décembre 2013, captive également d'autres personnages du monde judiciaire. A l'instar des chroniqueurs, les agents des Renseignements généraux traquent une déclaration inaudible, un fait ou un nom jusque-là inconnu...

Tentaculaire, l'affaire du couple Brissot est loin d'avoir livré tous ses secrets.

D'un côté, Mustapha Him, qui se déclare aux juges comme ancien ami des Brissot, et Houssine El Haouzi, ancien gardien de la villa depuis les années 1980. Face à eux, Gérard Benitah, médecin retraité qui défend devant la justice à la fois sa qualité d'unique héritier et son lien de parenté avec le Dr Brissot. Chacun des protagonistes fait valoir un testament. Celui de Benitah est daté du 19 juillet 2004. Him et El Haouzi se prévalent plutôt d'un présumé acte établi le 7 septembre 2007. Quel est le vrai du faux? Tel est en grande partie l'enjeu capital de ce procès. Une expertise judiciaire diligentée dans le cadre de l'enquête préliminaire a conclu en tout cas ce qui suit: «Les signatures ont été établies par la même personne qui pourrait ne pas être Georges Brissot», relève le Laboratoire scientifique de la Gendarmerie royale. Ses experts font allusion au présumé testament établi au profit des contradicteurs de Benitah. Le dernier mot reviendra évidemment au tribunal. Deux audiences décisives ont été attendues pour le 29 janvier et 5 février 2014 à la Cour d'appel de Casablanca. La première sera notamment réservée au réquisitoire du ministère public. La seconde aux plaidoiries des avocats de la défense.

Faiçal FAQUIHI & Sarrae Bouayad





**Evénement**

---

**Analyse**

**Entreprises**

**Entreprise Internationale**

---

**Economie**

**Europe**

**Economie Internationale**

---

**Régions**

**Finances-Banques**

**Courrier des Lecteurs**

---

**Culture**

**Société**

---

**Tribune**

**Chronique**

**Politique**

---

**Politique Internationale**

**De bonnes sources**

---